



## ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DU MICA POUR L'ANALYSE DE L'OPPORTUNITE DE L'ADHESION DE MADAGASCAR A LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAIN (ZLECAf)

### 1. CONTEXTE

Depuis son adhésion au système commercial multilatéral de l'OMC en 1995, Madagascar a signé plusieurs accords de libre-échange, aussi bien au niveau bilatéral que régional (COI, COMESA, SADC, Zone de Libre Echange Tripartite). Cependant, Les exportations malgaches sont concentrées sur des marchés traditionnels comme la France, la Chine, les États-Unis, les Émirats Arabes Unis, l'Inde, l'Allemagne, l'Afrique du Sud et les Pays-Bas. Seulement 6,3% des exportations sont dirigées vers l'Afrique. Pourtant, l'Afrique est un vaste marché de proximité d'environ 1,3 milliards de consommateurs, et ces différents accords de libre-échange permettent de l'exploiter. Il est opportun d'analyser en profondeur le marché continental qui se met en place en Afrique afin de mieux appréhender le positionnement de Madagascar.

La Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) fait partie de ces traités, qui a pour objectif principal d'aider les Etats membres à mieux tirer profit des opportunités du commerce international et de l'industrialisation. L'initiative de mettre en place cette zone répondait à l'objectif du Traité d'Abuja d'instaurer un Marché commun continental à l'horizon 2017, et le projet de créer la ZLECAf a été lancé lors de la 18ème session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en 2012.

L'accord portant création de la ZLECAf a été signé par 44 Etats membres, dont Madagascar, lors du Sommet de l'Union africaine tenu à Kigali en mars 2018. À ce jour, 54 États membres de l'Union Africaine ont signé l'accord, seule l'Erythrée est restée en dehors de ce groupement économique régional. Le seuil minimal de 22 ratifications requis par l'article 23 de l'accord a été atteint le 30 mai 2019, date à laquelle l'accord ZLECAf est entré en vigueur. Actuellement, 34 Etats ont déposé leurs instruments de ratification.

Les axes majeurs de la ZLECAf sont les suivants:

- Un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 ;
- Créer un marché libéralisé pour les marchandises et services et contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques ;
- Faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les CER ;
- Création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur ;
- Réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties ;
- Renforcer le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire ;

- Résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

L'accord ZLECAf répond à l'initiative d'industrialiser Madagascar, menée par le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (MICA), avec le développement des filières agricoles et non-agricoles, ainsi que l'ouverture à un plus vaste marché de proximité. Sa mise en œuvre a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour mettre à profit le potentiel offert par la ZLECAf, il est impératif de maîtriser les termes de cet accord, sa portée et l'analyse ex-ante de ses impacts. L'analyse des opportunités de l'accord contribuera à l'élaboration de la politique commerciale et industrielle correspondante, et à l'identification des ajustements requis pour accompagner les parties prenantes nationales. D'où le recours à un expert de niveau international pour accompagner le MICA dans cette démarche.

## **2.OBJECTIFS**

L'objectif général de l'assistance technique est d'analyser l'opportunité de l'adhésion de Madagascar à l'accord de la ZLECAf.

De manière spécifique, la prestation consiste à :

- Définir avec le MICA et les parties prenantes du secteur privé et du secteur public les critères pour la prise de décision concernant l'accord de ZLECAf (du point de vue des exportations et des importations, de l'avantage concurrentiel, des impacts sur les entreprises locales, impacts sur la population, ...);
- Déterminer les mesures d'accompagnement et ajustements à mettre en œuvre pour tirer profit de la ZLECAf;
- Obtenir les orientations de la politique commerciale et industrielle à adopter par Madagascar par rapport à la ZLECAf et à l'intégration régionale en général, notamment en rapport avec l'agribusiness;
- Identifier les indicateurs de suivi des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf.

Le candidat sélectionné sera recruté sous contrat de consultance financé par le Projet PIC. Il travaillera en étroite collaboration avec la Direction du Commerce Extérieur (DCE) au sein du MICA. Il sera accompagné aussi par les spécialistes en Agribusiness auprès du Projet PIC dans la facilitation de sa mission, notamment son interaction avec les personnels clés des entités concernées, l'organisation de réunions de travail ainsi que des ateliers de consultation/restitution.

Le contrat est d'environ 30 hommes jour, étalés sur 03 (trois) mois.

## **3- RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES**

Les détails de la méthodologie d'intervention sont laissés à l'initiative du consultant. Néanmoins, une démarche participative est fortement recommandée, incluant la consultation des acteurs concernés (secteur public, groupements du secteur privé, les entreprises opérant sur le marché l'Afrique, ...) afin de s'assurer d'une appropriation totale des recommandations et des livrables finaux par les parties prenantes.

Les résultats suivants sont attendus à travers des livrables :

- **Rapport d'établissement** (environ 07j après la signature du contrat) : description de l'approche et de la méthodologie de travail du consultant, avec le planning de la mission.
- **Rapport intermédiaire** (environ 30j après la signature du contrat) comprenant :
  - o Un aperçu des avancées de la mise en œuvre du protocole au niveau des pays signataires de la ZLECAf ;
  - o L'Identification et la description du marché de la ZLECAf ;
  - o L'Analyse des impacts de la ZLECAf pour Madagascar : forces et faiblesses, y compris ses parties prenantes (secteur public, secteur privé) ; les opportunités et menaces internes au pays et à l'international par rapport à l'accord et engagements y afférents, les contraintes rencontrées par les exportateurs nationaux, ... ;
  - o Une première priorisation des secteurs d'opportunités et l'analyse de l'offre nationale pour les filières agribusiness à fort potentiel d'exportation, notamment dans l'agribusiness;
  - o Les premières propositions de mesures d'accompagnement et d'ajustement;
- **Rapport final (environ 50j après la signature du contrat) comprenant :**
  - o Consolidation et mises à jour des informations au niveau du rapport intermédiaire ;
  - o Priorisation des filières et secteurs pertinents et avantageux pour Madagascar ;
  - o Les propositions d'orientation de la politique commerciale et industrielle nationale par rapport à la ZLECAf et à l'intégration régionale en général ;
  - o Une proposition de stratégie assortie d'un plan d'actions à court, moyen et long-terme pour les mesures d'accompagnements afin de tirer profit de la ZLECAf, y compris la stratégie d'insertion commerciale dans la zone ;
  - o Une proposition de système de suivi de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que de la mesure des impacts de l'accord.

En plus de chaque rapport, le consultant remettra avec chaque livrable un résumé/présentation sous format Powerpoint en langue française.

#### **4- PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant doit avoir les qualifications suivantes :

- Au moins un diplôme universitaire de niveau Master en économie, commerce international ou domaines équivalents ;
- Plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de l'intégration régionale et/ou des accords commerciaux internationaux;
- Une expérience en Afrique, hors Madagascar, sur des études similaires ainsi qu'une bonne connaissance de la structure et du contexte économiques de Madagascar seraient des atouts ;
- Aptitude à collaborer avec toutes les parties prenantes, aux statuts et besoins différents ;
- Maîtrise parfaite du français, tant à l'écrit qu'à l'oral.

***Note: The assignment will be home based and conducted via desk review but may include travel once COVID-related restrictions are lifted.***